

# PERMIS DE LOUER AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

## Pièces justificatives à fournir

CERFA n°15652-01 complété

Dossier technique à fournir (OBLIGATOIRE et diagnostic, constat et attestations établis par des professionnels) comprenant :

- Diagnostic de performance énergétique
- Constat de risque d'exposition au plomb (à fournir si logement construit avant le 01/01/1949)
- Diagnostic amiante (à fournir si logement construit avant le 01/07/1997)
- Attestation de conformité électrique
- Attestation de conformité gaz
- Bail de location (en cas de régularisation de situation)
- Le montant du loyer et des charges
- Des photographies (prises dans chaque angle des pièces)
- Un croquis (non contractuel mais faisant apparaître les métrages des pièces principales donc hors cuisines, salle de bains, salle d'eau, WC et les locaux de rangement).

Le lieu de réception et d'enregistrement des dossiers est fixé au Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Mantes-la-Jolie situé 31, rue Gambetta 78 200 Mantes-la-Jolie par :

- Le formulaire en ligne sur le site de la ville de Mantes-la-Jolie ([www.manteslajolie.fr](http://www.manteslajolie.fr))
- Voie dématérialisée sur l'adresse mail : [permis-de-louer@manteslajolie.fr](mailto:permis-de-louer@manteslajolie.fr)
- Envoi recommandé avec accusé de réception

## Horaires d'ouverture du service :

*Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h*

Mise à jour au 08.07.2021